

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

B. H. H. J. ally. Très intéressante
U.

Rome, le 1er décembre 1927.

ad. II. C.4.

En circulation

N° 141 5. XII. 1927.

717.

MM

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'entretien que j'ai eu hier avec le Chef du Gouvernement.

L'audience était fixée pour 18 1/2 hrs.. Il m'a fait attendre un quart d'heure et s'en est excusé, ayant dû conférer avec M. Scialoja, qui part aujourd'hui pour Genève. L'entretien a duré 3/4 d'heure. J'ai quitté le bureau présidentiel à 19 1/2 hrs..

M. Mussolini était d'excellente humeur et d'une amabilité charmante. J'ai commencé par le remercier de son action relative à nos négociations commerciales; vous savez qu'il est intervenu efficacement dans la question des droits d'entrée sur les automobiles, et qu'en général il a eu une influence conciliante auprès des négociateurs italiens.

Après quoi, je lui ai parlé des incidents de frontière. Je lui ai dit sur ce chapitre tout ce que j'avais à lui dire: la cause première de ces incidents, c.à.d. le nombre excessif de troupes de police à notre frontière et le manque de préparation à ce service délicat des miliciens fascistes, l'impression déplorable causée en Suisse par la répétition de ces incidents et par l'arrestation, sur territoire suisse, d'hommes aussi hautement honorables que le professeur Rickli et M. Schläpfer, qui savent lire les cartes et connaissent la région beaucoup mieux que les miliciens qui les ont arrêtés.

M. Mussolini m'a interrompu en me demandant quand

Monsieur M o t t a ,
Président de la Confédération,
Chef du Département Politique Fédéral,
B e r n e .

Incidents de frontière



avait eu lieu le dernier incident. Je lui ai répondu: " Au commencement de septembre." "Vous reconnaissez donc, m'a-t-il dit, que depuis 2 mois et demi aucun incident ne s'est produit. Eh bien, c'est le résultat des ordres que j'ai donnés et des dispositions sévères que j'ai prises: déplacement des fonctionnaires responsables, punition des officiers."

"Ne pourrions-nous pas avoir connaissance des sanctions qui ont été prises?"

"Vous en serez informés!"

Le Duce a encore ajouté que nous ne devons pas douter de l'esprit qui anime ces troupes à notre frontière: "elles ne péchent que par ignorance et par excès de zèle, mais soyez bien certain qu'il n'y a, de leur part, "nessun dolo"."

Je lui ai répondu que je n'en doutais pas, que je le remerciais des mesures prises, que la fin de la saison de tourisme était aussi pour quelque chose dans la fin des incidents, ce qu'il a reconnu.

J'ai ajouté que le nationalisme avait engendré un certain état d'esprit qui fait voir ^{parfois} dans chaque étranger un ennemi. Or, comme nous sommes les plus nombreux en Italie, ce sont nos compatriotes qui se ressentent plus spécialement de ces sentiments. Je lui ai cité certains exemples et lui ai parlé, à ce propos, de la très pénible affaire Oetiker à Bergame. (Voir ma lettre au Département de l'Economie Publique du 8 novembre, dont je vous ai remis copie.)

M. Mussolini m'a dit qu'il verrait aujourd'hui le Préfet de Bergame, et qu'il s'opposerait à la mesure d'expulsion dont notre compatriote est menacé. Je vous reparlerai de cette affaire dans un autre rapport.

De même pour deux maîtresses d'école italiennes ayant épousé des Suisses et ayant perdu, par ce fait, non seulement leur emploi, mais leur droit à la pension, et par conséquent à la restitution des sommes retenues sur leurs salaires, le Duce m'a promis de provoquer quelque mesure équitable, malgré la loi qui justifie entièrement ces décisions draconiennes.

C'est important!

*Copie pour
D. D. D.
S. S. S.*

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

- 2 -

J'ai abordé alors le thème des difficultés faites aux Suisses qui viennent en Italie chercher un emploi, et je n'ai pas caché au Duce que malgré les instructions si libérales qu'il avait données il y a deux ans, le régime avait augmenté de sévérité. A ma grande surprise, j'ai constaté qu'il ignorait absolument toutes les mesures dont nous avons été informés ces derniers temps: refus de visa aux institutrices suisses, gouvernantes et bonnes d'enfants, autorisation d'entrée en Italie aux employés suisses engagés par des maisons ayant des relations spéciales avec la Suisse, à l'exclusion de tout autre, etc.. "Comment, s'est-il écrié, puisque nous n'avons pas d'institutrices italiennes! C'est une profession que nos jeunes filles ne recherchent pas." Et le Duce m'a fait répéter les termes dans lesquels cette communication nous a été faite à Rome comme à Berne. Il s'est montré aussi surpris des dispositions concernant les employés de commerce; du reste, a-t-il remarqué, toutes les maisons italiennes sont en rapport avec la Suisse.

Cela vous démontre une fois de plus que la plupart de ces mesures dont nous avons à nous plaindre sont prises en dehors de lui et à son insu; c'est pourquoi ses interventions en notre faveur se heurtent à des oppositions latentes et demeurent souvent sans effet. Cela n'est pas fait pour faciliter nos démarches.

A ce propos, M. Mussolini m'a répété les déclarations qu'il m'avait déjà faites à plusieurs reprises, et qu'il a encore renforcées avec une chaleur vraiment émouvante. Il ne perd aucune occasion, m'a-t-il dit, d'exposer à ses subordonnés et aux chefs des organisations fascistes combien il était nécessaire à l'Italie de continuer à entretenir avec la Suisse des relations d'amitié et de collaboration: les Suisses en Italie doivent être traités mieux que les autres étrangers. Il n'a pas dit cela exac-

tement sous cette forme, mais c'était bien le sens de ses paroles. "Bien plus, en considérant la politique générale, la Suisse, tout en respectant sa stricte neutralité, tient une place considérable, et il faut qu'on le sache en Italie; il ne doit pas y avoir de "malumore" en Suisse à l'égard de l'Italie." (C'est la première fois qu'il s'est exprimé de la sorte sur l'importance de la Suisse au point de vue européen.)

Je suis absolument convaincu de la sincérité de ces sentiments et de ces paroles. La cause de nos difficultés, comme je vous l'ai déjà dit bien souvent, provient d'un état d'esprit répandu par le nationalisme d'abord, par le fascisme ensuite, et contre lequel il nous est parfois impossible de lutter, même avec l'appui et l'amitié du dictateur.

J'ai profité de sa bonne humeur pour lui demander des renseignements sur le projet de parlement corporatif. "Il sera composé, m'a-t-il dit, des représentants des corporations fascistes, mais on y fera place à un certain nombre de représentants de groupements non pas anti-fascistes, mais simplement non fascistes ou, si vous voulez, afascistes : il y aura donc des éléments d'une opposition possible." Il a prononcé ces paroles avec le sourire d'un homme qui ne croit pas au parlementarisme, même sous la forme corporative, et il a terminé en parlant des critiques très vives adressées, ces jours-ci, au Gouvernement parce que le Gouverneur de Rome a abattu en une nuit tous les platanes qui ornaient une des principales artères de la ville. A ce propos, il m'a parlé des arbres de Rome et de tout ce qu'il avait fait dans ce domaine. Ce fut la fin de notre entretien.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'expression de mon respectueux dévouement.

Wagnin